

Délibération CA 2017/12/19 – 4

Point 6a de l'Ordre du Jour :

⑥ PLAN d'ACTION des ACHATS 2018*Document transmis aux Administrateurs***★ cf. ANNEXE 3 (dernière page)**

Le Plan d'Action des Achats regroupe tous les domaines d'achats importants pour lesquels l'Université de Lorraine met en place et notifie un marché sur l'année 2018 (obligation réglementaire pour tout établissement public dont le montant des achats est supérieur à 10 M€ par an).

Cette mesure vise à inciter les établissements à évaluer leur performance-achat, avec un **objectif annuel de gain-achat de 2 % des achats totaux**, en vue d'assurer une meilleure sécurisation juridique et financière, et de dégager des marges de manœuvre.

Le Plan d'Action des Achats comprend 2 volets :

- ① un volet dans le périmètre de la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Transition Énergétique, qui relève des marchés liés aux travaux, à la maintenance et à l'énergie (achat de gaz et d'électricité),
- ② un volet dans le périmètre de la Direction des Achats & des Marchés Publics, pour tous les autres marchés.

Le Plan d'Action Achat 2018, cohérent et soutenable, comporte une estimation des gains achats pouvant être réalisés, dans les secteurs d'achats concernés, de 536 645 Euros, montant intéressant en termes de marges de manœuvre pouvant être dégagées.

Il présente cependant un tassement assez net par rapport au Plan d'Action 2017 (évaluation de 926 339 Euros), et ce, malgré la prévision de sécurisation de nombreux nouveaux segments (21 nouveaux marchés sur 37). Il est en tout état de cause assez inférieur à l'objectif de 2 % fixé par le Ministère (1,99 million d'Euros).

Avec plus de trente grands marchés transversaux, 3, 226 millions d'Euros de gains achats en 5 ans et aujourd'hui 80 % de taux de sécurisation des achats à l'Université, les principaux segments économiques ont déjà été optimisés et les marges de progression se réduisent d'année en année : segments économiques de faible poids financier, domaines aux besoins peu homogènes ou difficiles à appréhender. Ainsi en est-il de certains segments qui vont être abordés en 2018 : Formation Continue et plus encore fontaines à eau, maintenance des hottes et sorbonnes, boissons, épicerie...

L'Établissement peut escompter des résultats réels 2018 meilleurs que les prévisions, grâce aux gains réalisés à l'occasion d'achats ponctuels (matériels scientifiques par exemple) mais qui ne sont pas encore portés à sa connaissance.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le Plan d'Action des Achats annexé au Budget Initial 2018.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	28
<i>Présents</i>	24
<i>Représentés</i>	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	4

Fait le 20 décembre 2017



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le** 2 JAN 2018

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **19 DÉCEMBRE 2017**

Délibération CA 2017/12/19 – 5

Point 6b de l'Ordre du Jour :

⑥ PROGRAMMATION TRIENNALE 2018-2020 DES TRAVAUX DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS (PP2i) DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 4

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent la programmation 2018 dans le cadre du Programme Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2i) de l'Université de Lorraine (programmation triennale 2018-2020 des travaux).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	28
Présents	24
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	4

Fait le 20 décembre 2017



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 2 JAN. 2018

Délibération CA 2017/12/19 – 6

Point 7 de l'Ordre du Jour :

PRATIQUES EN MATIERE D'AMORTISSEMENT DES BATIMENTS*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 5

Il s'agit d'appliquer l'amortissement par composant suite à l'avis N°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité.

L'objectif visé étant, plus particulièrement, la levée de la réserve (émise par les Commissaires Aux Comptes) sur le Compte Financier de l'Université de Lorraine concernant l'absence d'amortissement des biens immobiliers.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les pratiques en matière d'amortissement des bâtiments :

- la nouvelle méthode de comptabilisation des amortissements des bâtiments remis en dotation et des biens propres de l'Université de Lorraine,
- les 5 composants du patrimoine immobilier de l'Université de Lorraine,
- les conditions de l'amortissement de ces composants (notamment, mode d'amortissement, durée de vie et date d'effet), dans les termes et conditions fixés en annexe.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	28
Présents	24
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	28
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 20 décembre 2017

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 2 JAN. 2018

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **19 DÉCEMBRE 2017**

Délibération CA 2017/12/19 - 7

Point 8 de l'Ordre du Jour :

REMISE GRACIEUSE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 6

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration proposent à l'unanimité la remise gracieuse à hauteur de **11 799,75 €** présentée dans le tableau.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	28
Présents	24
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	28
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 20 décembre 2017



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **2 JAN. 2018**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du 19 DÉCEMBRE 2017

Délibération CA 2017/12/19 – 8

Point 9 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LE SEUIL ET LA PROCEDURE D'ADMISSION DES CREANCES EN REMISE GRACIEUSE ET NON-VALEUR

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 7

Adaptation de la procédure antérieurement votée (cf. délibération 2017 05 23 – 1) afin de la rendre plus opérationnelle en interne.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification de la délibération fixant le seuil et la procédure d'admission des créances en remise gracieuse et non-valeur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	28
Présents	24
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	28
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 20 décembre 2017



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 2 JAN. 2018

Délibération CA 2017/12/19 – 9

Point 10 de l'Ordre du Jour :

EVOLUTION DE L'OFFRE D'ACTION SOCIALE DES PERSONNELS (FAISANT SUITE AU CONTROLE URSSAF 2016)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 8

RAPPEL :

Par principe, les prestations allouées aux personnels au titre de l'Action Sociale sont considérées comme des rémunérations et sont soumises aux cotisations de Sécurité Sociale.

Par exception et sous certaines conditions, les prestations qui se rattachent directement aux activités sociales et culturelles sont exonérées des cotisations et contributions sociales (mesure de tolérance). C'est le cas de la participation aux frais de nourriture dans le cadre d'une structure de restauration collective. Une somme ayant le caractère de secours ou de prêt social gratuit n'est pas non plus soumise à cotisations (aide exceptionnelle en raison de l'état de gêne du bénéficiaire ou de l'intérêt particulier de sa situation)...

A la suite d'un contrôle réalisé par l'URSSAF Lorraine, il apparaît que trois des prestations sociales de l'Université de Lorraine ne constituent pas des activités sociales et culturelles exonérées (=> soumises à cotisations et contributions patronales et salariales).

A l'issue des travaux de la commission de gestion de l'action sociale, le conseil se prononce sur la politique de l'Université de Lorraine en matière de prestations sociales, centrée sur les activités exonérées par mesure de tolérance :

- arrêt des trois prestations visées par le contrôle de l'URSSAF,
- révision des conditions de ressources pour le bénéfice des Aides Sociales d'Initiative Universitaire,
- extension du périmètre de l'aide à la rentrée scolaire et hausse de son montant.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'évolution de l'offre d'action sociale des personnels (faisant suite au contrôle URSSAF 2016).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	20
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 20 décembre 2017



Le Président 
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **21 JAN. 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **21 DEC. 2017**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **21 JAN. 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.